

**Procès-verbal de la neuvième assemblée du conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm tenue le mercredi 20 novembre 2013, à 19 h, aux Loisirs Montcalm, salle 06, 265, boulevard René-Lévesque Ouest,**

**PRÉSENCES :**

M <sup>mes</sup>	Meriem Benchabane	Administratrice
	Hélène Charron	Vice-présidente (cooptée)
	Lise Santerre	Présidente
	Valérie Vergnes	Administratrice
MM.	Marc-André Bodet	Administrateur
	Michel-Claude Demers	Trésorier
	Maxime Lambert	Administrateur
M <sup>me</sup>	Anne Guérette	Conseillère municipale
M.	Yvon Bussières	Conseiller municipal

Il y a quorum.

**ABSENCES :**

M <sup>me</sup>	Jacquelyn Smith	Administratrice
MM.	Denys Hamel	Secrétaire (coopté)
	Roger Poulin	Administrateur

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

MM.	André Martel	Arrondissement de La Cité-Limoilou
	Jean Beaudoin-Lemieux	Secrétaire de rédaction
M <sup>mes</sup>	Manon Morin	Services des travaux publics
	Caroline Houde	Arrondissement de La Cité-Limoilou

Outre les noms énumérés ci-dessus, 7 personnes assistaient à l'assemblée.

## ORDRE DU JOUR

<b>13-09-01</b>	<b>Ouverture de l'assemblée</b>	<b>19 h</b>
<b>13-09-02</b>	<b>Lecture et adoption de l'ordre du jour</b>	
<b>13-09-03</b>	<b>Procès-verbal du conseil d'administration 24 sept du 29 octobre 2013</b>	<b>19 h 05</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Adoption et affaires découlant des procès-verbaux</li><li>• Dépôt du procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres du 29 octobre 2013</li></ul>	
<b>13-09-04</b>	<b>Présentation des résultats du projet pilote des résidus alimentaires</b>	<b>19 h 15</b>
<b>13-09-05</b>	<b>Avenue Cartier – démarche pour un bilan du projet pilote de l'été 2013</b>	<b>19 h 55</b>
<b>13-09-06</b>	<b>Port de Québec</b>	<b>20 h 30</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Projet granule de bois à l'Anse-au-Foulon</li><li>• Projet de suppression d'un viaduc boulevard Champlain</li></ul>	
<b>13-09-07</b>	<b>Îlot Esso et la poursuite du développement du quartier Montcalm</b>	<b>20 h 45</b>
<b>13-09-08</b>	<b>Traverses piétonnes</b>	<b>21 h</b>
<b>13-09-09</b>	<b>Plan d'action du conseil de quartier</b>	<b>21 h 15</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Quelles devraient être les actions prioritaires 2013-2014</li></ul>	
<b>13-09-10</b>	<b>Période réservée aux conseillers municipaux</b>	<b>21 h 25</b>
<b>13-09-11</b>	<b>Période de questions et de commentaires du public</b>	<b>21 h 40</b>
<b>13-09-12</b>	<b>Trésorerie</b>	<b>21 h 50</b>
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Secrétariat de rédaction, procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2013</li><li>• État des revenus et dépenses</li></ul>	
<b>13-09-13</b>	<b>Correspondance</b>	
	<u>Lettres transmises :</u> 2013-11-13 Patinoire au centre communautaire Lucien-Borne 2013-11-13 Traverse piétonne Richelieu/Salaberry	
	<u>Communications écrites reçues :</u> <ul style="list-style-type: none"><li>• 2013-10-28 Côte Gilmour, réponse de la ministre Mme Shelly Glover</li><li>• 2013-11-07 Promenade Samuel-De Champlain – passage à niveau sur le boulevard Champlain</li><li>• 2013-11-20 Ligne de signalement – Fraude et inconduite, Bureau du vérificateur général de la Ville de Québec</li></ul>	
<b>13-09-14</b>	<b>Divers</b>	
	<ul style="list-style-type: none"><li>• Prochain article pour Quartier Montcalm</li><li>• Dérogation mineure concernant le 420, rue Dolbeau</li><li>• Fonctionnement du CQ<ul style="list-style-type: none"><li>○ Démission de Mme Valérie Vergnes</li><li>○ Poste coopté</li></ul></li><li>• AGA : contenu et animation</li></ul>	

- Soirée reconnaissance des bénévoles
- Programme de reconnaissance des bons coups en rénovation extérieure et en aménagement paysager dans le quartier Montcalm

**13-09-15 Levée de l'assemblée**

**22 h**

### 13-09-01 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

M<sup>me</sup> Lise Santerre, présidente, ouvre la neuvième assemblée du conseil de quartier de l'année 2013.

### 13-09-02 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> VALÉRIE VERGNES DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME LAMBERT**, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée du conseil de quartier de Montcalm du 20 novembre 2013.

### 13-09-03 PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 24 SEPTEMBRE ET DU 29 OCTOBRE 2013

- **Adoption**

#### Procès-verbal du 24 septembre 2013

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE DÛMENT APPROUVÉE PAR Mme MERIEM BENCHABANE, IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal du 24 septembre 2013.

#### Procès-verbal du 29 octobre 2013

**SUR PROPOSITION DE M. MAXIME LAMBERT DÛMENT APPROUVÉE PAR M. MICHEL-CLAUDE DEMERS, IL EST RÉSOLU** d'adopter le procès-verbal du 29 octobre 2013.

- **Affaires découlant du procès-verbal**

#### Point 13-08-06 : Traverses piétonnes

M. Maxime Lambert a constitué un comité afin d'évaluer ce qui se fait à Québec et ailleurs en ce qui a trait au dossier des traverses piétonnes. En premier lieu, le comité fera une recherche documentaire afin de pouvoir comparer notre situation à ce qui se fait ailleurs et d'identifier si l'on peut faire mieux. Outre M. Bodet, le comité regroupe 2 citoyens du quartier et deux administrateurs du conseil de quartier de Saint-Jean-Baptiste.

- **Dépôt du procès-verbal de l'assemblée spéciale des membres du 29 octobre 2013**

Le procès-verbal est déposé. Puisqu'il s'agit d'une assemblée spéciale des membres, il sera adopté à la prochaine assemblée générale annuelle.

### 13-09-04 PRÉSENTATION DES RÉSULTATS DU PROJET PILOTE DES RÉSIDUS ALIMENTAIRES

M<sup>me</sup> Manon Morin, du Service des travaux publics de la Ville de Québec présente l'information.

À la suite de sa présentation, les membres formulent les questions suivantes

**En quelle année le centre de biométhanisation sera-t-il ouvert?** Possiblement en 2018.  
**Est-ce que le compostage doit passer nécessairement par la biométhanisation?** Il est possible de faire du compostage en milieu fermé ou en milieu ouvert. Toutefois, le gouvernement n'encourage pas cette façon de faire. De plus, on ne peut le faire à grande échelle compte tenu des coûts qu'exigent ces approches. Enfin, l'investissement n'est pas

justifié, car d'ici 4 ans la Ville devrait s'être dotée du centre de biométhanisation.

**Y a-t-il une solution mitoyenne qui pourrait être implantée avant 2018?** Des citoyens font du compostage domestique, mais la Ville pense que les citoyens intéressés par cette façon de faire le font déjà, ils se sont déjà prévalus du programme de subvention pour l'achat de composteurs (au centre-ville cette approche est plus difficile, car elle exige un minimum d'espace). D'autre part dans certains quartiers du centre-ville (Saint-Jean-Baptiste, Saint-Roch, Saint-Sauveur, Limoilou) il existe des sites de compostage communautaire administrés par des organismes. Les participants doivent s'inscrire. Ces sites de compostage sont situés dans des jardins communautaires et les endroits où le zonage le permet, par exemple dans un parc.

### **13-09-05 AVENUE CARTIER – DÉMARCHE POUR UN BILAN DU PROJET DE L'ÉTÉ 2013**

M<sup>me</sup> Caroline Houde, de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, présente un court PowerPoint sur le projet de l'été 2013. Par la suite, M. André Martel, de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou explique que l'arrondissement veut tenir une séance publique afin de recueillir l'opinion des résidents sur le projet 2013 et connaître leurs opinions pour 2014. Les gens d'affaires seront invités à cette rencontre. Cette séance se tiendrait à l'assemblée du conseil de quartier du mois de janvier 2014. Également, l'Arrondissement a demandé à la SDC de lui présenter un bilan du point de vue des commerçants.

- **Questions et commentaires**

**L'avenue Cartier pourrait-elle devenir une avenue à sens unique?** Cela pourrait être une solution, mais des analyses seraient à faire sur les impacts. De plus, si on le faisait, il faudrait que ce soit de manière permanente, pour une question de compréhension des automobilistes et de sécurité, il n'est pas possible de faire une rue à sens unique durant quelques mois et par la suite la remettre à double sens.

Une résidente rappelle que le projet réalisé en 2012 (fermeture de l'avenue) n'était pas une bonne idée. Cette fermeture a eu comme effet d'augmenter les problèmes de circulation sur l'avenue De Salaberry, notamment la présence de camions de livraison.

Pour la séance publique, le conseil de quartier souhaite que l'on invite les résidents et les gens d'affaires, que l'on invite la SDC à présenter son projet et des pistes de solutions et que l'on présente ce qui se fait dans les autres rues de la Ville (Grande Allée, Saint-Jean, Saint-Paul).

### **13-09-06 PORT DE QUÉBEC**

- **Projet granule de bois à l'Anse-au-Foulon**

*Document déposé :*

*Courriel de M<sup>me</sup> Lise Santerre*

*Objet : Suivi du projet de terminal de granules de bois  
7 novembre 2013*

Une discussion a lieu sur la proposition de demander l'arrêt des travaux à l'Anse-au-Foulon le temps que les études environnementales soient faites. Étant donné qu'il s'agit d'un terrain fédéral et que le projet est déjà construit certains estiment qu'il est trop tard pour faire cette demande alors que d'autres croient que, malgré ces circonstances, il est toujours approprié de la faire et de signifier notre désaccord avec la façon de faire. Par contre, tous sont favorables à appuyer les démarches visant à demander au Port de Québec qu'il réalise un véritable processus de consultation publique pour les projets futurs de la zone portuaire. À la suite de cette discussion, deux propositions ont été soumises au vote du conseil

d'administration.

**Résolution CA-13-52**

***Concernant le Port de Québec, la demande d'arrêt des travaux du projet de granules de bois à l'Anse-au-Foulon et la démarche consultative sur tout projet de développement de son plan d'utilisation des sols***

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> HÉLÈNE CHARRON DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE**, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm appuie les représentants des citoyens du comité Vigilance Port de Québec concernant la demande d'arrêt du projet de granules de bois à l'Anse-au-Foulon, le temps que les études environnementales soient terminées, et appuie également la demande de révision des processus de consultation du Port de Québec sur tout projet de développement de son plan d'utilisation des sols.

La proposition est rejetée à la majorité (pour 3, contre 4, abstention 0)

**Résolution CA-13-53**

***Concernant le Port de Québec et la démarche consultative sur tout projet de développement de son plan d'utilisation des sols***

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> HÉLÈNE CHARRON DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE**, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm appuie les représentants des citoyens comité Vigilance Port de Québec concernant la demande de révision des processus de consultation du Port de Québec sur tout projet de développement de son plan d'utilisation des sols.

Adoptée à l'unanimité

- **Projet de suppression d'un viaduc, boulevard Champlain**

*Document déposé :*

*Courriel du conseil de quartier Vieux-Québec - Cap-Blanc – Colline parlementaire  
à M. Yves-François Blanchet,  
ministre du Développement durable, de  
l'Environnement, de la Faune et des Parcs  
Objet : Phase 3 de la promenade Samuel-De  
Champlain en lien avec un passage à niveau sur le  
boulevard Champlain, 7 novembre 2013*

**Résolution CA-13-54**

***Concernant la lettre du conseil de quartier du Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au sujet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain en lien avec un passage à niveau sur le boulevard Champlain***

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> MERIEM BENCHABANE**, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm donne son appui, a posteriori, à la lettre du conseil de quartier de Vieux-Québec-Cap-Blanc-Colline-Parlementaire transmise au ministre du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs au sujet de la phase 3 de la promenade Samuel-De Champlain et remettant en question l'idée de supprimer le viaduc sur le boulevard Champlain.

Adoptée à l'unanimité

13-09-07 ÎLOT ESSO

**Résolution CA-13-55**

**Concernant la poursuite du développement du quartier Montcalm**

**Considérant les éléments de contexte suivants :**

1. Le lot correspondant au 75, René-Lévesque Ouest, situé à l'intersection de l'avenue Cartier et du boulevard René-Lévesque représente un lieu de grand intérêt pour toutes les parties concernées, dont les résidents du quartier Montcalm;
2. Ce lot se trouve dans la zone 14 050 Mb du plan de zonage fondé sur le règlement d'urbanisme de l'arrondissement de La Cité-Limoilou;
3. La Ville reconnaît le caractère satisfaisant et fonctionnel du zonage applicable à l'ensemble de cette zone. *Les autorités municipales estiment qu'il est pertinent de maintenir telles quelles les conditions réglementaires généralement applicables pour ce secteur, en l'occurrence celles de la zone 14 050 Mb<sup>1</sup>;*
4. En dépit de leur déception face au résultat du référendum, les autorités municipales maintiennent que le statu quo demeure préférable puisqu'elles n'envisagent pas de changer la nature du zonage en ayant recours à un plan particulier d'urbanisme<sup>2</sup>;
5. Ce terrain a fait l'objet d'un appel d'offres public au printemps de 2011. Dans cet appel d'offres, la Ville de Québec (alors propriétaire du terrain) avait invité les promoteurs à lui faire une offre d'achat dans le contexte du zonage existant;
6. Dans son offre d'acquisition, la Société immobilière Miradas confirmait qu'il était possible d'élever un projet rentable à cet endroit dans le respect du cadre réglementaire existant;
7. Deux ans plus tard (printemps 2013), *le projet déposé aux autorités municipales pour le site visé ne rencontre pas les dispositions normatives de la réglementation en vigueur... Les principales modifications qui doivent être apportées à la réglementation en vigueur sont les suivantes : accroître la hauteur autorisée à un maximum de 6 étages et 21 mètres, ajouter à la liste des usages autorisés... les résidences de tourisme, un restaurant... ainsi qu'un service d'entreposage de marchandises...*<sup>3</sup>
8. Lors de ses travaux du printemps 2013, le Conseil d'arrondissement (CA) a procédé à l'adoption du règlement R.C.A.1V.Q. 154 qui définit les cinq objectifs fondamentaux qu'une éventuelle proposition de construction sur ce site doit soutenir. De plus, le règlement décrit cinq grands groupes de critères devant permettre d'évaluer si le projet (faisant l'objet d'un autre règlement) satisfait aux objectifs cités plus haut. Ce premier règlement n'était pas susceptible d'approbation réglementaire;
9. Lors de ces mêmes travaux, le CA a adopté un deuxième avis concernant un deuxième règlement, relatif à l'approbation d'un plan de construction et à

---

<sup>1</sup> Extrait de la fiche synthèse remise aux participants lors de la consultation publique du 18 juin 2013. Voir plus précisément la section 3- Projets de règlement.

<sup>2</sup> Déclaration du Maire rapportée dans le Soleil du 12 novembre. *(Le PPU) c'est une possibilité. Je ne suis pas sûr qu'on va le faire.*

<sup>3</sup> Extrait de la fiche synthèse remise aux participants lors de la consultation publique du 18 juin 2013. Voir plus précisément la section 1-Contexte et objet de la demande.

- l'occupation d'un bâtiment à être érigé sur le lot en question. Celui-là étant sujet à une approbation référendaire, le CA a demandé au CQ de tenir une consultation afin de mesurer l'acceptation sociale du projet et de lui faire une recommandation;
10. Le projet a fait l'objet d'une présentation en mai 2013 lors d'une assemblée publique du conseil de quartier de Montcalm (CQ) et a suscité de nombreux commentaires;
  11. Un projet essentiellement identique a ensuite fait l'objet d'une consultation publique tenue par le CQ le 18 juin 2013;
  12. Suite à cette consultation et prenant en compte les fortes appréhensions des résidents du quartier Montcalm à l'effet que le projet comportait plus d'inconvénients que de bénéfices, le CQ a alors recommandé unanimement (en l'absence de deux de ses administrateurs, dont l'un ayant signifié son intérêt dans le dossier) de rejeter le projet de modification concernant l'avenir du terrain situé au 75, René-Lévesque Ouest, maintenant ainsi le statu quo;
  13. Le 26 juin dernier, la présidente du CQ faisait parvenir une lettre de cinq pages à la présidente du CA afin de préciser certains éléments au regard du processus de consultation, du sens de notre décision et des pistes de solution susceptibles de favoriser le développement de ce site;
  14. À sa rencontre du 5 juillet, passant outre la recommandation unanime du CQ suite à la consultation publique du 18 juin et sans tenir compte des arguments invoqués dans notre lettre qui laissait présager un échec du référendum, le maire brisait l'égalité des votes au CA et décidait d'approuver le premier règlement (154) et lors de sa séance du 19 août, adoptait le deuxième (158).
  15. Suite à trois avis publiés par la Ville dans les journaux (27 septembre, 11 et 18 octobre) un référendum a été tenu sur la question le 10 novembre dernier.

**Se fondant en outre sur les considérations suivantes :**

- Tel que le prévoit le processus référendaire, un représentant de chaque camp opposé a été reconnu par le greffier de la Ville;
- Les citoyens des secteurs concernés se sont impliqués fortement lors de la tenue du vote, le taux de participation (votes exprimés vs électeurs inscrits) ayant atteint 38,7 %<sup>4</sup>. En comparaison, le taux de participation au référendum sur l'îlot Irving s'est limité à 30 %;
- Le rejet par les citoyens ayant voté est sans appel : 77,3 % ont voté contre le projet, soit plus de trois électeurs sur quatre. En comparaison, le vote contre le projet de l'îlot Irving a été de 54 %;
- À l'issue du référendum, le Comité du non a publié un communiqué interpellant les différents intervenants au dossier et demandant que :
  - ❖ **Le promoteur** reprenne le concept développé pour tenir compte de manière substantielle (et non seulement cosmétique) des objections soulevées par les citoyens;
  - ❖ **Le conseil de quartier (CQ)** prenne acte des résultats du vote et recommande au conseil d'arrondissement d'entreprendre une étude de requalification de toute l'intersection René-Lévesque et Cartier;

---

<sup>4</sup> Communiqué numéro 13-556 émis par la Ville le soir même du scrutin.



- ❖ **Le conseil d'arrondissement (CA)** accueille favorablement la demande du CQ et retire le règlement sur l'urbanisme relativement aux critères applicables aux plans de construction sur le site du 75, boulevard René-Lévesque Ouest;
- ❖ **La société de développement commercial (SDC)** se consacre à sa véritable mission qui est de dynamiser l'avenue Cartier en tenant compte des attentes des citoyens en matière de développement et s'engage à participer à la recherche de nouvelles solutions, en matière de stationnement notamment;
- ❖ **La conseillère municipale** poursuit ses efforts de médiation entre toutes les parties concernées (promoteur, CQ, CA et SDC) en vue d'en arriver à un projet conforme aux trois caractéristiques qu'elle défendait lors de la consultation publique du 18 juin 2013, soit : *<<un projet rentable, remarquable et rassembleur>>*<sup>5</sup>.

- Dans la situation actuelle, le CQ pense qu'il est nécessaire de relancer sur de nouvelles bases le dialogue entre toutes les parties concernées relativement au développement du lot correspondant au 75, boulevard René-Lévesque Ouest;
- Ce lot représente en fait l'un des quatre coins d'une intersection qui est d'une importance stratégique pour le quartier, pour l'arrondissement et probablement pour toute notre ville;
- Le CQ a exprimé à de nombreuses reprises son inquiétude devant le fait que son plan directeur de développement date de plus de dix ans (2001) et il a fait de sa rénovation un objectif de son Plan d'action 2013-2016;
- Compte tenu de la logique des acteurs en présence et de la distance qui sépare leurs points de vue, il faudra investir beaucoup de temps et d'énergie pour dégager une stratégie de développement qui suscite une adhésion solide et un enthousiasme continu;
- La polarisation des points de vue n'est qu'un révélateur de l'absence de partage d'une vision commune sur l'avenir de ce quartier et sa contribution potentielle à divers enjeux urbains comme la densification, la mixité sociale, le développement durable, le partage de la voie publique, etc.;

**Dans ce contexte et sur la base des considérations qui précèdent,**

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> LISE SANTERRE DÛMENT APPUYÉE PAR M. MICHEL-CLAUDE DEMERS,** il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm adopte la présente résolution qui aura pour effet de :

1. Prendre acte de la ferme opposition des résidents concernés quant au projet proposé par la Société immobilière Miradas;
2. Demander au CA d'abroger le règlement R.C.A.1V.Q. 154 qui définit les cinq objectifs fondamentaux qu'une éventuelle proposition de construction sur ce site doit soutenir. Ce retrait sera considéré comme un signal clair que la voix des citoyens a été entendue et permettra d'apaiser à court terme le climat entourant le développement de ce site;
3. Demander au CA de lancer dès que possible en début 2014 un appel d'offres pour une étude de requalification de la totalité de cette intersection stratégique.

---

<sup>5</sup> Tiré du communiqué émis par le Comité du non en date du 10 novembre 2013.

Cette étude aurait pour effet de soutenir à moyen terme la reprise du dialogue entre toutes les parties tout en confirmant que l'intention de développer le site demeure bien vivante;

4. Demander au CA de mandater l'unité administrative concernée afin que soit élaborée d'ici la fin de février 2014, et avec le conseil de quartier de Montcalm, un plan de travail, un échéancier et un estimé des ressources à investir afin de mettre à jour son plan directeur. L'objectif poursuivi est de dégager une perspective de développement à long terme et de préciser l'apport du quartier à divers enjeux d'urbanisation;
5. Approuver l'envoi du projet de lettre ci-jointe destinée à la présidente du CA;
6. Mandater sa présidente afin qu'elle prenne les mesures utiles (lettres, communiqués, rencontres et autres) pour assurer la diffusion de cette résolution auprès des parties concernées.

Adoptée à l'unanimité

#### **Résolution CA-13-56**

***Concernant la participation du conseil de quartier à une rencontre qui sera organisée par M<sup>me</sup> Anne Guérette avec la SDC afin de discuter de dossiers à venir dans le quartier***

Considérant les informations présentées par Mme Anne Guérette sur une rencontre qu'elle souhaite organisée avec la SDC afin de discuter des dossiers à venir;

**SUR PROPOSITION DE M. MARC-ANDRÉ BODET DÛMENT APPUYÉE PAR M<sup>ME</sup> MERIEM BENCHABANE**, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm :

- accepte l'invitation de M<sup>me</sup> Anne Guérette de participer à une rencontre avec la SDC, rencontre qu'elle souhaite organiser dans les meilleurs délais et qui a pour but de discuter des dossiers à venir dans le quartier;
- délègue M. Michel-Claude Demers pour participer à cette rencontre.

Adoptée à l'unanimité

#### **13-09-08 TRAVERSES PIÉTONNES**

*Document déposé : Courriel de M<sup>me</sup> Lise Santerre à M<sup>me</sup> Julie Stanton  
Objet : Combien de temps pour traverser la rue?  
26 juin 2013*

Le contenu de la requête de M<sup>me</sup> Stanton sera discuté au comité sur les traverses piétonnes, comité animé par M. Maxime Lambert.

#### **13-09-09 PLAN D'ACTION DU CONSEIL DE QUARTIER**

Le comité « Se donner une vision à long terme pour le développement du quartier » devrait tenir une rencontre en décembre. Le comité devra réfléchir aux membres du comité à inviter et aux personnes à consulter pour débattre des questions d'architecture, de densité et autres questions. De plus, M<sup>me</sup> Santerre invite M<sup>me</sup> Guérette à se joindre à ce comité, notamment pour la question de l'avenue Cartier.

#### **13-09-10 PÉRIODE RÉSERVÉE AUX CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**M<sup>me</sup> Anne Guérette, conseillère municipale**, se dit honorée d'avoir été réélue. Elle travaillera, entre autres, sur les dossiers concernant les autobus de proximité, la gestion des ordures, le parc du Musée, l'anneau de glace réfrigérée sur les Plaines et la patinoire à Lucien-Borne.

**M. Yvon Bussièrès, conseiller municipal**, remercie les citoyens de lui avoir témoigné leur confiance en le reconduisant dans son mandat de conseiller municipal. Il présente les nouvelles limites de son district électoral. Il précise qu'il souhaite que la révision des plans directeurs de quartier soit inscrite au programme triennal d'immobilisations. Il souhaite donner suite à l'étude de requalification René-Lévesque/Belvédère. Il s'engage à transmettre au conseil de quartier les résolutions adoptées par le conseil municipal et le conseil d'arrondissement qui s'appliquent au quartier Montcalm.

M. Maxime Lambert souhaite connaître le zonage applicable au terrain de stationnement adjacent au Centre culture et environnement Frédéric-Back. M<sup>me</sup> Anne Guérette lui transmettra l'information.

#### **13-09-11 PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES DU PUBLIC**

Aucune question, aucun commentaire.

#### **13-09-12 TRÉSORERIE**

- **Secrétariat de rédaction, procès-verbal de l'assemblée du 29 octobre 2013**

##### **Résolution CA-13-57**

##### ***Concernant le secrétariat de rédaction***

**SUR PROPOSITION DE M<sup>ME</sup> HÉLÈNE CHARRON DÛMENT APPUYÉE PAR M. MAXIME LAMBERT**, il est résolu que le conseil d'administration du conseil de quartier de Montcalm autorise le paiement d'un montant de 75 \$ à M. Jean Beaudoin Lemieux pour la rédaction du procès-verbal du 29 octobre 2013.

Adoptée à l'unanimité

- **État des revenus et dépenses**

*Document déposé : Finances du conseil de quartier de Montcalm  
État des charges et des produits  
Mise à jour en date du 31 octobre 2013*

M. Michel-Claude Demers présente le document.

#### **13-09-13 CORRESPONDANCE**

##### **Lettres transmises :**

2013-11-13 Patinoire au centre communautaire Lucien-Borne  
2013-11-13 Traverse piétonne Richelieu/Salaberry

##### **Communications écrites reçues :**

- 2013-10-28 Côte Gilmour, réponse de la ministre Mme Shelly Glover
- 2013-11-07 Promenade Samuel-De Champlain – passage à niveau sur le boulevard Champlain
- 2013-11-20 Ligne de signalement – Fraude et inconduite, Bureau du vérificateur général de

**13-09-14    DIVERS**

- Prochain article pour Quartier Montcalm
- Dérogation mineure concernant le 420, rue Dolbeau
- Fonctionnement du CQ
  - Démission de M<sup>me</sup> Valérie Vergnes  
En raison d'un changement d'emploi, M<sup>me</sup> Valérie Vergnes dépose sa démission en tant qu'administratrice. D'ici peu, elle travaillera au bureau du Vérificateur général de la Ville de Québec. Le conseil d'administration remercie M<sup>me</sup> Vergnes pour sa participation aux travaux du conseil de quartier.
  - Poste coopté  
Accès Transports viables a accepté la demande du conseil de quartier de se présenter pour un poste coopté. M. Louis Bernier-Héroux sera présenté par l'organisme. M. Bernier-Héroux réside dans le quartier.
- AGA Contenu et animation, ce point est retiré
- Soirée reconnaissance des bénévoles : la disponibilité des billets de spectacle est annoncée.
- Programme de reconnaissance des bons coups en rénovation extérieure et en aménagement paysager dans le quartier Montcalm. Les Loisirs Montcalm indiquent que 200 photos en aménagement et rénovation dans le quartier ont été prises durant l'été. Mme Meriem Benchabane est désignée pour représenter le conseil de quartier au comité de sélection.

**13-09-15    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, **SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU** de lever l'assemblée à 22 h.

---

Lise Santerre  
Présidente